

610695503

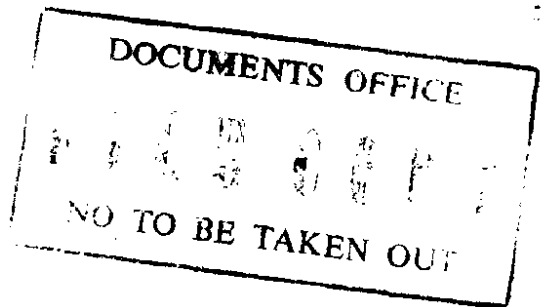
NATIONS UNIES  
CONSEIL  
ECONOMIQUE  
ET SOCIAL



Distr.  
LIMITEE  
E/CN.14/L.222  
9 février 1965  
FRANCAIS  
Original : ANGLAIS



COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AFRIQUE  
Septième session  
Nairobi, 9 - 23 février 1965  
Point 5 de l'ordre du jour provisoire



DECLARATION DU REPRESENTANT DE L'UGANDA  
A LA SEPTIEME SESSION DE LA COMMISSION

Lorsque nous passons en revue les travaux de la Commission, il n'est pas trop facile, à notre avis, d'en signaler seulement les défauts, mais beaucoup plus difficile d'en faire une critique constructive. La raison tient évidemment à la nature même de la Commission économique pour l'Afrique.

La Commission économique pour l'Afrique n'est pas une institution qui doit poursuivre l'exécution de projets particuliers; son rôle est plutôt d'organiser des conférences et des cycles d'études, de faire des enquêtes et de fournir des experts et des services consultatifs d'ordre technique. Il est facile de voir les résultats d'un travail réalisé avec des briques et du mortier, de l'acier et du ciment; il n'est pas jusqu'aux engrais chimiques et aux semences améliorées qui ne donnent des résultats faciles à vérifier. Mais nous craignons que les résultats des conférences et missions techniques soient infiniment plus difficiles à évaluer, et en fait, des résultats de cet ordre ne dépendent pas seulement de la CEA, mais aussi de nous, les pays membres. En effet, si bien organisée que soit une conférence, si compétents que soient les avis donnés par une mission technique, il ne peut y avoir de résultats concrets que si nous-mêmes nous appliquons effectivement les recommandations.

L'examen des activités de la CEA nous suggère une critique **très** précise : nous aimerions la voir suivre de plus près les travaux dont elle prend l'initiative. Quand la CEA a envoyé une mission dans un pays, ce pays doit toujours prendre connaissance du rapport de la mission. Or, il est arrivé que nous n'ayons pas toujours reçu ces rapports.

Nous estimons en Ouganda que la Commission économique pour l'Afrique a fait de grands progrès dans ses nombreux domaines d'activités. Nous aimerions nous borner ici à commenter une seule réalisation, la création de la Banque africaine de développement, et un projet que nous attendons avec tant d'intérêt, la Conférence sur la coordination industrielle en Afrique de l'est.

La création de la Banque africaine de développement est probablement l'une des réalisations les plus concrètes que nous ayons enregistrées dans les affaires au cours de 1964. La Banque est la première grande institution financière qui soit purement africaine; sa création annonce au monde entier que les nations africaines parlent sérieusement lorsqu'elles expriment leur ferme propos de développer leur économie et qu'elles entendent bien ne pas dépendre des subsides des pays riches pour atteindre leurs objectifs de développement.

La Banque ne se contente pas d'illustrer la solidarité des Africains et leur ferme intention de ne compter que sur eux-mêmes pour créer les futurs Etats qui parviendront au stade du développement ; elle est aussi pour l'Afrique un puissant moyen financier d'exploitation des ressources monétaires et techniques du monde. Son envergure et son capital lui permettront d'aborder les anciens marchés des capitaux d'une position de force à laquelle aucune des institutions financières d'un pays africain ne pourrait parvenir. Le personnel de la Banque va pouvoir offrir un groupe d'experts dont la compétence portera sur des domaines aussi variés que la construction mécanique, l'agriculture et les finances; elle va disposer d'un personnel qui mettra sa compétence à la disposition de tous les Etats et de toutes les parties de l'Afrique. Ainsi chaque pays pourra bénéficier de conseils d'experts dont l'orientation sera purement africaine, sans avoir à supporter la charge financière d'un personnel national.

La portée du domaine sur lequel s'étend la planification et la coordination régionales et continentales s'est trouvée immensément élargie par la création de la Banque africaine de développement. Pour sa part, l'Ouganda estime que la Banque africaine de développement représente un excellent début, mais qu'elle n'est que le début d'une série d'institutions et de dispositions financières qui marquent les étapes techniques dont l'aboutissement doit être l'unité africaine.

Le Gouvernement de l'Ouganda apprécie à sa juste valeur les efforts exceptionnels déployés par la Commission économique pour l'Afrique et tout particulièrement l'appui qu'elle a apporté au Comité des Neuf pour faire fructifier l'idée de la Banque africaine de développement. Les nombreuses études de base et la somme de travaux préparatoires exécutés par la CEA et l'Organisation des Nations Unies ont été le facteur prépondérant qui a facilité les négociations et permis à la Banque de fonctionner moins de vingt mois après la signature de l'Accord BAD par les Ministres des finances. Cet excellent travail prouve la nécessité et la compétence de la Commission économique pour l'Afrique.

Nous estimons en Ouganda que la Commission économique pour l'Afrique doit mettre à profit cet élan et cette atmosphère de succès qui existent depuis la création de la Banque africaine de développement, pour poursuivre des études ou autres projets de coopération financière en Afrique. Nous pensons notamment aux réalisations suivantes :

- 1) une union africaine de compensation et de paiements
- 2) une commission chargée de la coordination des politiques monétaires nationales
- 3) une commission de coordination des plans de développement
- 4) une commission africaine des tarifs douaniers et du commerce.

L'Ouganda place de grands espoirs dans la Conférence sur la coordination industrielle en Afrique de l'est, qui aura lieu à Lusaka cette année. Nous estimons qu'il y a dans l'Afrique du centre et de l'est un potentiel commercial encore inexploité. Le continent pourra réaliser des progrès réels sur la voie de l'intégration économique en liant plus étroitement les économies de la sous-région par la création d'industries complémentaires, de réseaux de transports et par la suppression des obstacles au commerce.